

Terminale STG

ECONOMIE

CHAPITRE 1 : LES FONCTIONS ET LES FORMES DE LA MONNAIE

1. LES FONCTIONS DE LA MONNAIE

A. Définition de la monnaie

La **monnaie** est constituée par l'ensemble des moyens de paiements dont disposent les agents économiques pour régler leurs transactions.

B. Les trois fonctions de la monnaie

La monnaie est un intermédiaire des échanges. C'est un moyen de règlement utilisé par les agents économiques dans leurs transactions. Elle peut s'échanger contre n'importe quel autre bien, elle est reconnue et acceptée par tous. Elle facilite les échanges, en comparaison du troc.

La monnaie est un instrument de mesure des valeurs, une unité de compte. C'est un étalon, un référent qui permet de mesurer et de comparer la valeur des produits, des échanges et des revenus versés. Elle permet d'évaluer le prix des biens et des services.

La monnaie est un instrument de réserve de valeur, elle peut être conservée. La monnaie peut servir à reporter des achats dans le temps. Il est possible de thésauriser (conserver sous forme liquide chez soi) - avec un risque de perte de valeur en cas d'inflation - ou d'épargner. La monnaie permet alors de renoncer à une consommation immédiate pour accroître la quantité de produits achetée ultérieurement. Les individus demandent de la monnaie par précaution du fait de l'incertitude face à l'avenir.

C. Un actif liquide

Par rapport aux autres biens, la monnaie a la propriété d'être acceptée comme un moyen de paiement universel, **immédiatement disponible pour une transaction et sans coût de transformation ni risque**, contrairement à une automobile, une action ou un baril de pétrole.

2. LES FORMES DE LA MONNAIE

A. L'évolution des formes de la monnaie

Chaque civilisation a inventé des formes de monnaie et celles-ci ont considérablement évolué au cours du temps. Le bétail, le grain, les épices, les coquillages, les outils ont constitué les premières formes de monnaie.

Mais la **monnaie marchandise** utilisée pour les transactions présentait **de nombreuses limites**: comparaison de la valeur des biens entre eux aléatoire, transport et conservation difficile. La monnaie a pris donc d'autres formes plus pratiques et plus "normalisées". Ce fut le recours aux métaux précieux et le début du monopole de l'Etat sur l'émission de la monnaie.

La **monnaie métallique** emploie dans un premier temps le fer, le cuivre et le bronze, puis des métaux plus précieux comme l'or et l'argent sous forme de pièces ou de lingots (monnaie frappée qui garantit le poids et la contenance en métal précieux). Le commerce se développant intensément et les réserves d'or et d'argent n'étant pas illimitées, le recours à d'autres formes de monnaie fut nécessaire.

Les formes "marchandises" et "métallique" de la monnaie ne sont plus utilisées dans nos économies contemporaines.

La **monnaie papier** (bons du trésor, billets...) fut dès lors très largement utilisée ainsi que la **monnaie divisionnaire** (pièces de monnaie représentant une faible valeur, nécessaires pour faire l'appoint).

Actuellement, les agents économiques ont à leur disposition deux grandes formes de monnaie: la **monnaie fiduciaire** (qui comprend les pièces et les billets) et la **monnaie scripturale** (comptes à vue qui font appel à des instruments de paiement de plus en plus informatisés dénommés monnaie électronique).

Dématérialisation de la monnaie

Monnaie marchandise

Monnaie métallique

Monnaie papier

Monnaie divisionnaire

Monnaie fiduciaire

Monnaie scripturale

Monnaie électronique

B. La monnaie fiduciaire

Elle comprend, d'une part la monnaie divisionnaire matérialisée par des pièces de monnaie fabriquées par l'**administration des Monnaies et des Médailles** (les pièces représentent seulement 1% de la monnaie totale), d'autre part les billets de banque émis par la **Banque centrale**. La monnaie fiduciaire constitue la seule monnaie à "**pouvoir libératoire illimité**", ce qui signifie qu'elle est obligatoirement acceptée comme moyen de paiement. Les billets de banque représentent 12% de la monnaie totale. On nomme également cette forme de monnaie des "**espèces**" ou encore de la "**monnaie manuelle**" car la circulation se fait de la main à la main.

L'utilisation de la monnaie fiduciaire repose sur la confiance accordée par les utilisateurs dans les institutions qui l'émettent (fiduciaire vient du latin *fiducia* qui signifie confiance).

C'est en 1999 que l'euro - la monnaie unique européenne- est créée. En 2002, l'euro remplace les douze monnaies nationales de la zone euro et notamment le franc français. Aujourd'hui, l'euro est la monnaie commune de douze pays et constitue une des monnaies les plus fortes du monde.

C. La monnaie scripturale

La **monnaie scripturale** est constituée par les dépôts à vue des agents dans les banques et les CCP. A l'origine, elle n'existait donc que sous la forme d'écritures (du latin *scriptus*, écrit) sur les livres de comptes des banques. Concrètement, la monnaie scripturale est une dette du système bancaire à l'égard des particuliers.

L'informatique étant de plus en plus utilisée pour inscrire les avoirs sur les comptes à vue, on parle couramment de **monnaie électronique** pour désigner l'automatisation des instruments de la monnaie scripturale. Forme la plus importante actuellement de la monnaie totale (près de 87%), la monnaie scripturale circule par l'intermédiaire de divers instruments. Son coût de fabrication est moins élevé que celui des pièces ou des billets, les règlements se font par un simple jeu d'écritures entre deux banques, et les contrefaçons matérielles sont impossibles (bien que les cas d'utilisation frauduleuse de monnaie électronique se multiplient).

D. Les instruments de paiements de la monnaie scripturale

Remarque: *il est important de ne pas confondre la monnaie scripturale (avoirs inscrits sur les comptes à vue) et les moyens pour la faire circuler d'un compte à l'autre. Les instruments évoqués ici ne sont pas de la monnaie, ils n constituent que les moyens de sa circulation.*

-**Le chèque** (bancaire ou postal) est un ordre de paiement écrit qui permet au titulaire du compte - le tireur - d'autoriser sa banque - le tiré - à régler immédiatement au porteur du chèque - le bénéficiaire - la somme inscrite sur celui-ci. Cette somme est prélevée sur les fonds disponibles au crédit du compte du tireur.

-**Le virement** (bancaire) est un jeu d'écritures qui permet de transférer une somme d'un compte à l'autre. Un banquier, par ordre de son client, prélève une somme au crédit du compte de ce dernier pour la transférer au crédit du compte d'un tiers dans la même banque ou dans une autre banque. Cet ordre de virement peut être permanent pour un montant déterminé et à date fixe, pour le paiement d'un loyer par exemple.

-**La carte bancaire** (à débit immédiat ou différé) permet à son titulaire de régler ses achats chez les commerçants équipés d'un terminal de paiement, de retirer des billets dans les distributeurs automatiques de billets (DAB) et d'effectuer des paiements ou d'obtenir des devises à l'étranger (si c'est une carte bancaire internationale).

-**Le porte-monnaie électronique** (Moneo) se présente sous la forme d'une carte à puce rechargeable et utilisable pour les petits achats.

-**L'avis de prélèvement** (automatique) est une autorisation permanente donnée par le titulaire d'un compte à sa banque de régler des sommes à un tiers identifiés. Par exemple, le paiement des factures d'électricité, de gaz ou de téléphone peut se faire par ce moyen.

-**Les effets de commerce** (lettre de change, billet à ordre) sont des titres de paiement à échéance de dettes commerciales. Ce donc à la fois des instruments de paiement et de crédit. Seuls la lettre de change-relevé (LCR) et le billet à ordre-relevé (BOR), supports informatisés, sont à présent utilisés. Là encore, la monnaie électronique remplace la monnaie papier.

- **Le titre interbancaire de paiement** (TIP) est un formulaire utilisé par le créancier et qui doit être signé par le débiteur afin d'autoriser le virement du compte de ce dernier à celui du créancier. Il s'agit d'un moyen employé par des entreprises qui perçoivent des paiements périodiques comme EDF / GDF, France Télécom ou les assurances.